

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

AMBASSADE DU SENEGAL
EN BELGIQUE, AU LUXEMBOURG
ET AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE



-00048

N°.....AMB/MC/

Bruxelles, le 02-03-2023

NOTE D'INFORMATION

L'Ambassade du Sénégal porte à la connaissance de la communauté sénégalaise établie en Belgique et au Luxembourg qu'une mission d'enrôlement de cartes nationales d'identité (CNI) séjournera à Bruxelles les 17, 18 et 19 mars 2023 de 9h à 19h dans les locaux de la Chancellerie sis à l'adresse suivante : 196 avenue Franklin Roosevelt, 1050 Ixelles.

Ci-après, les pièces à fournir pour se faire enrôler :

1- Sénégalais né à l'étranger

Pour une première demande: un extrait de naissance de moins de 3 mois + copie CNI ou passeport de l'un des descendants directs

Pour un renouvellement : copie recto verso de la pièce expirée et un justificatif de domicile.

2- Sénégalais né au Sénégal

Pour une première demande: un extrait de naissance de moins d'un an, une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise légalisée par le greffe du tribunal, une copie de la CNI ou extrait de naissance du parent par lequel ledit certificat est obtenu et un justificatif de domicile.

Pour un renouvellement : copie CNI expirée + justificatif de domicile.

3-Perte de la carte nationale d'identité CEDEAO : copie de la carte nationale déclarée perdue ou un extrait de naissance de moins d'un an pour les sénégalais nés au Sénégal ou extrait de moins de 3 mois pour ceux qui sont nés à l'étranger et un droit de timbre de 15€.

Inscription par téléphone (04 78 79 06 58) ou via le site de l'Ambassade (www.ambassadesenegal.be).



L'Ambassadeur


Baye Moctar DIOP